

COMPTE RENDU CGT DE LA RÉUNION DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE (FS) DU 10 JUILLET 2023

En introduction, FO et la CGT lisent leurs déclarations liminaires respectives. Sont abordés les sujets suivants : campagne GMBI, enchaînement des campagnes dans les services, vacances d'emploi suite au mouvement de mutation, fiches de signalement non traitées. Suite aux déclarations liminaires, l'ordre du jour est modifié. Les fiches de signalement et les mesures de sécurité des agents sont traitées en premier, suivi par un point GMBI et un autre vacances d'emploi.

II – Mesures de sécurité des agents en fonction des mesures ministérielles

Un nouveau dispositif vise à permettre aux agents qui interviennent auprès des usagers d'avoir recours à des véhicules Citiz (donc pas de plaque d'immatriculation disponible et anonymisation des véhicules utilisés, en plus d'avoir des points de collecte plus proches du domicile de l'agent). Le dispositif est actuellement en cours d'expérimentation à la BDV1.

Un recensement des besoins en gilets pare-balles a été fait. Ils en ont demandé pour tous les agents de la BCR, qui sont susceptibles d'intervenir lors d'opérations délicates.

Le GT national allait plus loin que ces décisions et parlait notamment des conditions d'accueil et des autres agents nomades, comme les huissiers et les géomètres. Cette partie a été totalement éludée par la direction locale.

Réponse de la direction : la direction locale n'a pas participé au GT. Quand elle recevra des notes et des instructions, elle les appliquera bien sûr. Ils voudraient que ça aille plus vite, parce que la sécurité est un sujet très important. La direction confirme que les boutons d'alarme sont disponibles dans tous les box et guichets et sont reliés à un télésurveilleur. L'enclenchement des boutons d'alarme contacte une série de personnes. La vidéo était auparavant fixée sur la sécurité des transporteurs de fonds. Vu qu'il n'y a plus de numéraire, elle est maintenant déplacée sur les accueils normaux (pour commencer au niveau du SGC de l'Eurométropole, le prochain site est la trésorerie Amendes).

Le manque de sécurisation de l'accueil de la trésorerie Amendes est soulevé. À midi, les contribuables doivent passer par les locaux des agents pour sortir (une fois l'entrée fermée). Or, plusieurs bagarres ont éclaté entre usagers, la police met plus de vingt-cinq minutes à venir quand elle est appelée, si elle vient, et l'ascenseur passe dans la salle d'accueil de la trésorerie. La direction envisage de construire un sas pour permettre la sortie des usagers sans s'approcher des bureaux des agents. Le projet est en cours mais les travaux sont lourds. La direction va faire un rappel auprès de la police pour réduire le temps d'intervention.

Intervention de la CGT : si les "contraintes bâtementaires" sont tellement compliquées, il faudrait envisager un déménagement de la trésorerie vers des locaux adaptés.

VI – Fiches de signalement

Concernant le non-traitement des fiches de signalement collectives : toutes les fiches de signalement devaient faire l'objet d'une information des membres de la FS qui devaient se déplacer pour les consulter. La direction se défend en disant qu'ils en ont parlé lors du dernier CSAL. Les OS demandent à ce que les fiches de signalement collectives soient communiquées. Quand le problème du SIE de Haguenau est soulevé par la CGT, la direction dit qu'on "en a déjà parlé" et n'apporte toujours pas de solution concrète, avant de critiquer le vocabulaire utilisé et de détourner la conversation.

Les OS rappellent que les fiches de signalement collectives n'ont jamais été traitées en CSAL ou en FS. Elles ont été évoquées, la direction a communiqué des compte-rendus de réunions à Bischwiller et Haguenau, mais elles n'ont pas été traitées. Le sujet est des plus tendus. La direction n'apporte toujours pas de réponse concrète et nie les problèmes, disqualifiant certaines expressions d'agents et

se plaignant d'avoir les mêmes remontées tous les trois mois. Peut-être parce qu'aucune solution n'est apportée ???

Au final, après une suspension de séance, l'ensemble des OS présente une motion et demande la convocation d'une FS dédiée à toutes les fiches de signalement dans les deux mois, en présence des acteurs de prévention (la médecin de prévention n'est pas présente aujourd'hui).

Les fiches de signalement individuelles sont ensuite traitées à partir des documents de présentation. La CGT, soutenue par l'ensemble des OS, demande un article 40 concernant la lettre de menaces reçue par Molsheim. La direction ne fait pas d'article 40 parce que le courrier est anonyme. Le responsable de service a informé les collègues de Molsheim pour leur dire qu'on recherchait l'identité de l'auteur. Les OS rappellent que l'absence de signature n'empêche aucunement un article 40. Solidaires rappelle qu'un vélo a été vandalisé entre les deux lettres de menaces. Une voiture a aussi vu ses pneus crevés, d'un coup de couteau selon le garagiste. Le site de Molsheim n'est pas sécurisé. La direction s'engage à prendre une décision très rapidement après avoir pris un avis juridique.

Récidive de l'agresseur au SIP de Sélestat : pour la CGT, s'il avait déjà eu un courrier d'avertissement et n'en tient pas compte, il est nécessaire de passer au niveau supérieur (article 40 pour outrage à agent public). C'est d'ailleurs indiqué dans le courrier envoyé la première fois. La direction rechigne à faire un signalement pour "conserver sa crédibilité" auprès du procureur et ne pas lui envoyer de signalement "tous les quatre matins". Ils vont toutefois reprendre le dossier et vérifier la nature du précédent signalement.

Les OS proposent que les courriers ne soient plus envoyés par Clic'Esi mais avec une signature manuscrite, de préférence en recommandé qui a une valeur symbolique bien plus forte. L'argument de la direction est que les courriers en simple sont mieux réceptionnés et plus lus. Les OS soutiennent que l'AR a un impact plus élevé. Un envoi en double est proposé. La direction n'est toujours pas convaincue et finit par informer qu'elle va interroger la centrale pour clarifier la doctrine.

I – Point budgétaire

La CGT et Solidaires s'opposent à l'utilisation de la FS pour financer les plans incendie qui relèvent de l'employeur. Jusqu'où irons-nous dans l'utilisation abusive des fonds de la FS, jusqu'au financement des extincteurs ? Les autres OS rejoignent cette position.

Problème du nombre de climatiseurs : il n'y en a pas assez pour tout le monde, donc des choix sont faits.

Dans les petits sites hébergés par des collectivités, la CGT propose de joindre les formations, notamment secouristes et extincteurs, avec celles organisées par les collectivités en question.

III – Point sur les exercices d'évacuation

Remarque CGT : sur le site du 10 rue Simonis (CFP Neudorf), il y a bien un affichage des guides et serre-files à chaque étage (en cas d'incendie) mais il n'y a pas d'affichage de secouristes dans les étages (équipe de première intervention) contrairement à ce qui est mentionné dans le document ODJ3 Évacuation.

Réponse : la mise à jour est à faire. Elle est en général faite après septembre et les mouvements de mutation.

Remarque CGT : la trésorerie du SDEA n'est même pas dans le tableau.

Questions de l'ensemble des OS : pourquoi ce n'est toujours pas à jour depuis aussi longtemps ? Pourquoi des sites n'ont pas eu d'exercices en 2022 et, à plus de la moitié de 2023, la majorité des sites n'en ont toujours pas eu ? Pour rappel, il y a obligation de faire au moins deux exercices d'évacuation par an, selon le nombre d'agents. Quid de Bischwiller qui n'en a pas fait depuis septembre 2021 ?

IV – Tableau de suivi sur le désamiantage

Les travaux sont en cours rue Simonis. L'escalier n'a finalement pas été condamné (les OS avaient soulevé les problèmes de sécurité si c'était fait), il est toujours praticable par les agents.

Les prélèvements pour vérifier la présence d'amiante sont faits chaque fois qu'il y a des travaux. Le tableau récapitulatif n'est qu'un aperçu et on peut obtenir le détail des diagnostics sur simple demande auprès de la direction.

XI – Point supplémentaire ajouté à l'ordre du jour : GMBI

Selon la direction, c'est effectivement une charge supplémentaire pour les services, il y a eu une augmentation des contacts, mais il n'y a pas de situation de rupture et de danger grave et imminent. Il n'y a pas eu de mesures prises spécifiquement en local et les réponses données par Bercy au droit d'alerte national s'appliquent donc au droit d'alerte local.

Le directeur en profite pour signaler discrètement qu'il s'intéresse au périmètre des antennes des SIP mais pas de souci, il ne s'occupe pas de la pérennité des antennes, juste des missions qu'elles effectuent. Pas plus de nouvelles pour le moment.

Il y aurait des problèmes de comptage de la charge de travail, par exemple des visiteurs. Les relevés des agents sur les sites (via le nombre de tickets Qmatic) sont différents des extractions effectuées par la direction sur les logiciels nationaux, ce qui entraîne une sous-estimation de la charge de travail réelle.

La CGT propose de couper l'accès aux applications et à la messagerie (à tous les éléments professionnels) entre 19H et 7H du matin, ainsi que le week-end, vu qu'il y a des retours d'agents et de managers qui répondent à des messages, ou les affectent, sur leur temps de repos.

V – Point sur les accidents de services

Concernant l'accident électrique à la trésorerie de Bischwiller, y a-t-il eu vérification des normes électriques et mise aux normes immédiates ? Vérification de la fonctionnalité et de la sécurité du dock et de l'ordinateur ? A priori, le problème n'est toujours pas résolu (témoignages de chocs qui arrivent toujours au 10 juillet). La direction va contacter la CID pour remplacement du dock.

Les natures d'accidents dans le tableau de suivi ne correspondent pas toujours à la réalité (Mme Tarteix : accident de vélo indiqué comme chute de plain-pied). Est-ce qu'une trottinette électrique qui tombe seule mérite la même catégorie qu'un véhicule qui rentre dans un camion sur l'autoroute ? Peut-être faudrait-il moderniser les catégories.

VII – Examen du registre santé et sécurité au travail

– Molsheim, rack à vélos : les racks ne conviennent pas à tous les pneus, peuvent voiler les roues et demandent aux gens de se baisser à hauteur du sol. Ils empêchent également, avec la plupart des cadenas, de fixer à la fois cadre et roue, augmentant les chances de vol. De plus, la conclusion ne parle pas des problèmes de rack mal orienté et entraînant l'exposition au vent et à la pluie. Réponse : les racks correspondent aux normes. On peut essayer de les améliorer.

– Vu les problèmes d'ascenseur sur plusieurs sites (Molsheim, Simonis), s'agit-il du même prestataire ? Si oui, il serait temps d'en changer au vu des délais d'entretien puis de réparation inadmissibles.

Réponse : la direction a eu l'autorisation de se passer de marché et compte donc changer de prestataire d'ici la fin de l'année.

– Trésorerie Bischwiller : pourquoi les agents travaillaient-ils toujours alors qu'il faisait plus de 30° ? Même si rien n'est écrit noir sur blanc dans le Code du Travail, l'INRS considère qu'une température au-delà de 30° présente un risque pour les salariés sédentaires. La CGT propose qu'en cas de température extrême, que ce soit en chaleur ou en froid, les agents soient renvoyés chez eux ou, a minima puissent demander un aménagement (aller dans un bureau moins chaud, rentrer en télétravail). Le directeur répond que les agents sont en droit de demander un aménagement et propose de faire un rappel dans les services, mais il affirme ne pas pouvoir créer de norme qui n'existe pas pour répondre à ces problématiques.

VIII – Point sur les travaux

Cf document fourni annexé au compte-rendu.

IX – Mode opératoire de la tenue d'un espace de discussion

Un EDD a été tenu à Erstein début juin. Les facilitateurs sont en cours de rédaction du relevé de discussions, qui doit respecter l'anonymat des agents et fait ensuite des navettes entre les facilitateurs et les agents jusqu'à ce que tout le monde en soit satisfait.

L'EDD ne concerne pas le relationnel, uniquement le travail. Or, les OS considèrent qu'il y a un énorme problème de relationnel à Erstein. Il y aurait aussi des problèmes de retranscription des propos tenus. Plusieurs collègues ressentent donc que la procédure demandée n'est pas la bonne (pour rappel, les OS avaient demandé une médiation et non un espace de discussion) et ne mène pas à grand-chose. Encore une fois, la direction fait de l'angélisme quand elle considère les chefs de service et refuse de reconnaître que certains créent un environnement toxique.

Selon la direction, il n'y a pas eu de médiation parce que tous les partis impliqués ne voulaient pas y participer.

X – Questions diverses

– Visites de site prévues : Le 13/07 à 9 h pour Molsheim et le 19/07 à 14 h pour la direction.

– Horaires canicules : va-t-on continuer longtemps à appliquer des règles uniques quand la France présente une multitude de climats ?

Réponse : Une demande a été remontée à la DG pour savoir s'il est possible de gérer un quadruple pointage sur plages fixes ou de valider une journée complète avec seulement deux pointages. Un nouveau mail global décrivant les dispositifs en place pour les fortes chaleurs (pas encore canicule) a été envoyé ce matin même, incluant les modalités de régularisations lors d'un dépointage sur plage fixe. Ouvrir les postes plus tôt, si les alarmes sont désactivables, est envisageable s'il y a une demande. Le responsable de site pourra organiser, le cas échéant, ces mesures dérogatoires.

– Le recensement des secouristes demandé précédemment a-t-il été fait ?

Réponse : Des sessions de formation sont prévues. Il faut augmenter le nombre de sessions vu le nombre d'agents concernés.

– Diminution des jours de télétravail : des chefs de service reviennent sur des autorisations de télétravail et diminuent les jours autorisés sans accord de leurs agents.

Réponse : il s'agit d'une appréciation du chef de service au cas par cas. À la rentrée, des réunions collectives seront organisées dans tous les services sur un bilan du télétravail et la gestion collective du télétravail.

Vos représentants en FS

Stefan BOGEN et Nioucha PERAT

**N'hésitez pas à faire remonter vos difficultés, questions et sollicitations
par l'intermédiaire de la CGT Finances Publiques 67 :**

cgt.dr67@dgfip.finances.gouv.fr

CGT Finances Publiques 67 – 4 Place de la République

CS 51002 – 67070 STRASBOURG Cedex

06 81 20 36 05 ou (0049) 176 7666 49 43 ou 03 88 15 38 52

<https://67.cgtfinancespubliques.fr/> – cgt.dr67@dgfip.finances.gouv.fr